



## S.I.V.O.S en Sapey

230, Route du Pont de la Pyle  
39260 MAISOD  
03.84.42.32.46  
mairie@maisod.fr

# DÉLIBÉRATION N° S\_2026\_0001 DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 23 / 04 / 2026

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-VALENTIN  
Cadre réservé au contrôle de légalité  
RECUEIL

30 AVR. 2026

Contrôle de Légalité

Date de la convention :  
15 / 04 / 2026

Date d'affichage :  
15 / 04 / 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 8
- Présents : 8
- Votants : 8

Votes :

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, les vingt-trois avrils à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Syndical du SIVOS en Sapey, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du doyen d'âge, M. Christian MICHAUD.

### MEMBRES PRÉSENTS :

Délégués de CHARCHILLA, M. Romain VOLATIER (titulaire), Mme Catherine FORESTIER (suppléante), Délégués de COYRON, M. Christian MICHAUD, Mme Isabelle PRADERA, Délégués de MAISOD, Mme Patricia DARRIGADE, Mme Vanessa ALEMPS (titulaires), Délégués de MEUSSIA, Mme Marie MORILLERE, Mme Maryne SPANI (titulaires).

### ABSENT(S) AVEC POUVOIR :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme Brigitte JANSSENS (titulaire)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Romain VOLATIER

## OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SIVOS EN SAPEY

### PRÉSIDENTENCE DE LA SÉANCE

Conformément aux règles applicables aux syndicats intercommunaux, la séance est présidée par le doyen d'âge, M. Christian MICHAUD, jusqu'à l'élection du président du SIVOS en Sapey.

### RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE

Le président de séance rappelle que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux syndicats intercommunaux :

- le président du SIVOS en Sapey est élu au scrutin secret, parmi les membres du comité syndical ;
- la majorité absolue des suffrages exprimés est requise aux deux premiers tours ;
- si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours, un troisième tour est organisé et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- en cas d'égalité au troisième tour, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le président de séance rappelle ensuite que l'objet de la présente réunion est l'élection du président du SIVOS en Sapey.

### ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Après un appel à candidatures :

- Mme Maryne SPANI, déléguée titulaire de MEUSSIA
- Mme Patricia DARRIGADE, déléguée titulaire de MAISOD, se déclarent candidates à la fonction de président.

Il est procédé au vote selon les dispositions réglementaires.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins	Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante	Suffrages exprimés	Majorité absolue
8	0	8	5

A OBTENU :

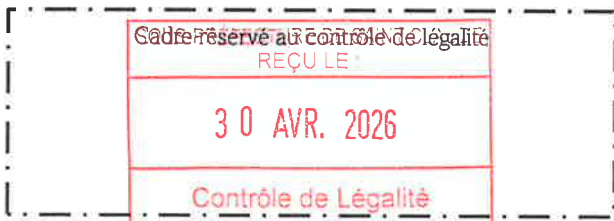
- Mme : Maryne SPANI : 5 voix ( cinq voix)
- Mme : Patricia DARRIGAGE : 3 voix ( trois voix)

Madame Maryne SPANI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, le doyen d'âge le proclame élu Présidente du SIVOS en Sapey.


Après avoir constaté le bon déroulement des opérations de vote et pris connaissance des résultats du scrutin,

Le Conseil Syndical DÉCIDE :

- ARTICLE 1 –Madame Maryne SPANI est Présidente du SIVOS en Sapey et est immédiatement installé dans ses fonctions.
- ARTICLE 2 – Le Conseil Syndical autorise Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,*

La Présidente	Le secrétaire de séance
	



S.I.V.O.S En Sapey  
Siège social : Maire - Siret : 25390629100021  
230, route du Pont de la Pyle · 39260 MAISOD  
03.84.42.32.36 mairie@maisod.fr